

**PROTOCOLE D'INTENTION
POUR UN CONTRAT DE RELANCE
ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE
EN CŒUR D'HERAULT**

ENTRE

L'ÉTAT,

représenté par M. Jacques WITKOWSKI, Préfet de l'Hérault

ET

Le Pays Cœur d'Hérault

représenté par

le Président du SYDEL du Pays Cœur d'Hérault, M Jean-François SOTO,

Président de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Hérault,

le Président de la Communauté de Communes du Clermontais, M Claude REVEL

le Président de la Communauté de Communes Lodevois et Larzac, M Jean-Luc REQUI

Parce que la relance de l'activité du territoire est la priorité aujourd'hui, l'année 2021 marque le début d'une nouvelle ère de contractualisation entre l'État et les collectivités locales avec le lancement des nouveaux contrats de relance et de transition écologique partout sur le territoire national.

L'État et le Pays Cœur d'Hérault, regroupant les Communautés de communes du Clermontais, du Lodevois et Larzac et de la Vallée de l'Hérault, partagent la volonté commune d'engager, au cours du premier semestre 2021, des réunions de travail avec l'ensemble des forces vives locales, afin de mettre en oeuvre le projet du territoire intercommunautaire pour les six années à venir, axé sur les enjeux et les priorités du territoire tels qu'exposé dans le Projet de territoire « Le Pays rêvé » 2014-2025 et proposant un développement résilient au service de la population et adapté aux besoins des citoyens.

L'objectif commun est de finaliser une première version de ce contrat en juin 2021 suivant la méthodologie exposée en annexe, première version qui pourra évoluer et s'enrichir par la suite, afin de bénéficier rapidement des effets de la relance.

Le contrat proposera une approche globale et cohérente des politiques publiques notamment en matière de développement et d'aménagement durables, d'éducation, de jeunesse, de cohésion et d'inclusion sociales, de sport, de santé, de culture, de revitalisation urbaine, de mobilités, de développement économique, d'emploi, d'agriculture et d'alimentation ou encore d'aménagement numérique, avec une double approche transversale de transition écologique et de cohésion territoriale.

En y inscrivant l'ensemble des projets d'investissement portés par le territoire avec l'ambition de servir les orientations stratégiques du projet de territoire « Le Pays rêvé », notamment ses 6 défis, qui bénéficieront de manière privilégiée des concours financiers de l'État, ce contrat de relance et de transition écologique constituera le gage du renforcement du projet du territoire du Pays Cœur d'Hérault et de sa cohésion, laquelle est essentielle à son développement.

Sans attendre la finalisation du CRTE, plusieurs projets ont déjà été financés sur le territoire du Cœur d'Hérault, pour l'année 2020, dans le cadre du plan de relance et notamment de la DSIL « plan d'urgence » parmi lesquels on peut citer :

- le **Pôle d'échange routier multimodal de Gignac** (coût de l'opération 2 700 000 € - DSIL, 534 712 € soit 20 %) portée par Communauté de Communes de la Vallée de l'Hérault.
- la **Maison de santé pluridisciplinaire de Lodève** (coût de l'opération 3 040 000 € - DSIL, 773 000 € soit 25 %) portée par la Commune de Lodève
- l'**accueil de loisirs de Canet** (coût de l'opération 1 032 500 € - DSIL 139 796 € soit 13,5%) portée par la Communauté de communes du Clermontois

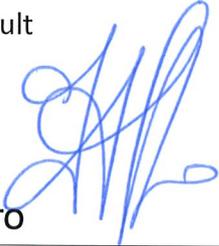
Pour l'année 2021, d'autres projets qui pourraient être financés dans le cadre de la DSIL du plan de relance et des appels à projets déjà lancés ou en cours de lancement, ont d'ores et déjà été identifiés :

- Travaux d'amélioration énergétique dans les bâtiments publics estimés à plus de 3 millions d'euros,
- Travaux de création, d'amélioration, de rénovation ou de sécurisation de bâtiments et d'équipements communaux et intercommunaux estimés à 14 millions d'euros,
- Travaux d'aménagements et d'embellissement d'espaces publics, de cheminements doux et de voiries estimés à 6,6 millions d'euros.

Pour mener à bien les différentes phases d'élaboration du contrat, en fonction de ses besoins et de ses capacités, le Cœur d'Hérault a sollicité un accompagnement du CEREMA pour le volet « indicateurs et évaluation *in itinere* » du CRTE.

Sous l'égide du SYDEL du Pays Cœur d'Hérault et de l'État, le suivi des travaux sera effectué par une gouvernance partagée et constructive, à même de faire émerger une dynamique partenariale large qui concourt à la vitalité du territoire, afin que ce nouveau contrat de relance et de transition écologique puisse concourir à l'émergence de nouvelles perspectives transversales, stratégiques et cohérentes.

Saint André de Sangonis
le 20 mai 2021

<p>Le Préfet de l'Hérault</p>  <p>Jacques WITKOWSKI</p>	<p>Le Président du Pays Cœur d'Hérault Président de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Hérault</p>  <p>Jean-François SOTO</p>
<p>Le Président de la Communauté de Communes du Clermontais</p>  <p>Claude REVEL</p>	<p>Le Président de la Communauté de Communes du Lodévois et Larzac</p>  <p>Jean-Luc REQUI</p>